



Dispositif argent de poche été 2025

Règlement de participation pour le mineur

Ce règlement est un engagement de votre part ; lisez-le attentivement avant de le signer.

CONCERNANT LA PERIODE DE L'ACTIVITE

Le dispositif « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires d'été entre le 7 juillet et le 18 juillet 2025. Une mission se déroule sur une demi – journée, pour un maximum de 3 heures par jour. En fonction des places disponibles, un même jeune pourra effectuer quatre à cinq missions.

CONCERNANT LA PONCTUALITE

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez – vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- En cas d'absence, je m'engage à prévenir le responsable municipal.

CONCERNANT LA REALISATION DES ACTIVITES

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptés à la nature des activités auxquelles je participerai.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités.
- En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur.

CONCERNANT LA QUALITE DES TACHES EFFECTUEES ET LE COMPORTEMENT PENDANT LA MISSION

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire les encadrants, les usagers de la collectivité et également les autres participants à l'activité.
- Durant la mission, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité.
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

INDEMNISATION DE LA MISSION

- A l'issue de la mission, l'agent municipal référent en charge du suivi du chantier vérifiera sa bonne exécution et vous remettra une attestation de participation afin de récupérer votre indemnité auprès du régisseur argent de poche.
- Votre indemnité d'un montant de 15 euros la mission, vous sera remise en espèces par le régisseur argent de poche à la mairie de Landudec.

SANCTIONS APLLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT D'UN DES POINTS ENONCES PRECEDEMENT

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle votre les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Landudec, en deux exemplaires, dont un exemplaire à conserver.

Le/...../.....

Non, Prénom et signature du participant,
Précédés de la mention « lu et approuvé »

Le Maire,
Yves LE GUELLEC